

Quand l'Eglise de Contamine voulait se refaire une Beauté Un siècle d'après discussions

A la veille de l'annexion de la Savoie par la France en 1860, le clergé savoyard dans son ensemble était favorable à cette idée que l'ancrage au bateau France serait un réel avantage pour l'Eglise catholique. Celle-ci, dans sa grande majorité fut une des principales chevilles ouvrières de la réussite du plébiscite voté le 24 avril 1860, même si, par la suite, l'annexion menaça ses privilèges, mais pouvait-on soupçonner ceci ?

La transition fut menée avec souplesse dans le double souci de refuser à la Savoie un statut particulier dans la nation française et de respecter les droits garantis par le traité de Turin.

Si le clergé savoyard, dans son ensemble, était favorable à la politique française de Napoléon III, c'est en raison des lois laïques et des privilèges que perdit l'Eglise par les lois Siccardi et Ratazzi de 1854-1856, et d'un gouvernement dirigé par Cavour plutôt anticlérical qui n'hésita pas à chasser ses propres religieux des Etats de Savoie.

C'est dans ce contexte un peu particulier que le curé de Contamine, Marie Jacques François Bochaton, fervent partisan de l'annexion pensa mettre à exécution un projet dont la grandeur n'eût d'égale que sa mégalomanie.

Quelques mois après le traité de Turin, l'abbé Bochaton adressa un mémoire à Napoléon III, venu en visite à Bonneville en septembre 1860 par un temps exécrable, lui rappelant les promesses que le gouvernement impérial avait fait en faveur de l'église et de ses monuments. Très rapidement, l'abbé Bochaton, curé de Contamine depuis le 13 avril 1845 (voir le Petit Colporteur, n° 9, page 27) sans attendre une quelconque réponse à son mémoire soumet au conseil municipal de Contamine un projet de restauration.

Si le Gouvernement Français allouait immédiatement à notre Fabrique une vingtaine de mille francs pour notre Eglise qui est le plus beau monument gothique de la Savoie et qui a un besoin urgent de réparations, il y aurait moyen :

1. *D'éviter tout procès.*

2. *D'affranchir la Fabrique qui est endettée de plus de dix mille francs.*

3. *D'avoir notre vicaire.*

4. *D'employer sous la direction d'un architecte les vingt mille francs en question et cela successivement pendant dix à douze ans, sans nuire aux réparations ultérieures que le Gouvernement voudrait faire si jamais, il adoptait notre église comme monument de l'état et sans gêner le culte.*

Les raisons qui militent en faveur de cette église sont les suivantes :

1. *La beauté de cette église bâtie dans le beau style gothique au 13° siècle... sa position sur la route la plus fréquentée de la Savoie, la pauvreté de la commune...*

2. *C'est un monument princier... les jeunes Princes du Piémont qui l'ont visitée l'an passé déclarèrent qu'ils voulaient intéresser à cette église leur Auguste Père. Etant privés de nos protecteurs, nous jetons des regards confiants vers notre Gouvernement Français bien aimé.*

3. *Cette église renferme le tombeau d'Agnès de Faucigny.. la France qui, à Brou, a soigné l'église et les tombeaux des Ducs de Savoie qui n'étaient pas alors ses alliés méconnaîtrait la Princesse qui a donné la belle Province de cent mille âmes du Faucigny, et dont le beau fils a donné le Dauphiné à la France !*

4. *Quoique la Commune de Contamine ait été travaillée par la propagande suisse, sans succès toutefois d'un seul non contre la France à la votation solennelle...*

...Je me hasarde à émettre des motifs personnels : je suis le neveu du Colonel Bochaton qui en 1815 à Briançon laissa passer Napoléon dans les défilés des Hautes Alpes, avec le Colonel Labedoyere. Si celui-ci y perdit la vie, mon oncle y perdit